

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2025.

Le conseil municipal d'AHUN s'est réuni le 1^{er} juillet 2025 à la Mairie d'AHUN en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry COTICHE Maire, selon convocation du 23 juin 2025.

ETAIENT PRESENTS : M. COTICHE, M DESLOGES, Mme DUBOUIS, Mme DEMAY, M BOUDEAU, Mme FAURE, Mme ENGUEHARD, M DENIAU, M. CHAUSSECOURTE, M PACAUD, Mme LAURENT,

ETAIENT EXCUSES : M FOIRET (procuration à M. Cotiche),

ETAIENT ABSENTS : M. CHARLES, M CHERRORET, Mme MAZIERE

➤ Madame Dubouis est élue secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal du 21 mai 2025 :**

Madame Laurent ne souhaite pas prendre part au vote puisqu'elle était absente à cette séance.
Le procès-verbal de la dernière séance du 21 mai 2025 est approuvé à la majorité.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

- **Présentation de M Aubert du SICTOM sur les ordures ménagères :**

A la demande du Conseil municipal d'Ahun, Monsieur le Maire a sollicité le Président du SICTOM pour répondre aux interrogations des élus après la décision de la communauté de communes de mettre en place une collecte en porte à porte pour 5 flux, accompagnée de l'instauration d'une redevance incitative, uniquement pour la partie régie soit environ 9000 habitants.

Le président du SICTOM rappelle que cette décision de la communauté de communes fait suite à une étude concernant 5 collectivités (les communautés de communes : Creuse Sud-Ouest, Creuse Grand Sud, Marche Combrailles en Aquitaine, le SIVOM d'Auzances et le SICTOM de Chénérailles) du département qui gèrent la compétence collecte des OM et dont les objectifs étaient :

- Atteindre un volume d'ordures ménagères de 135 kilos par habitant et par an pour accéder à l'incinérateur de Limoges Métropoles sans subir de surcoûts d'ici 2030
- Mutualiser des moyens humains et techniques pour organiser des tournées de collecte, des outils de collectes, des déchetteries, des quais de transfert
- Mettre en place une incitativité pour les usagers.

Les résultats de l'étude validée par le SICTOM étaient une orientation vers une collecte en porte à porte et une taxe ou redevance incitative.

Monsieur le Maire demande quelles sont les adaptations envisagées par le SICTOM pour répondre aux exigences de l'objectif de 135 kilos par habitant compte tenu de ce contexte.

Le président précise qu'il y a d'abord urgence à mettre en place une déchetterie adaptée, que les démarches sont entamées pour l'acquisition du terrain et l'étude de faisabilité.

Le SICTOM va déployer une collecte des déchets recyclables en conteneurs semi collectifs adossés aux conteneurs à ordures ménagères en commençant par les bourgs les plus denses en population : Ahun, Chénérailles et Lavaveix.

Progressivement les colonnes de tri en apport volontaire seront remplacées. La collecte des ordures ménagères sera réalisée tous les 15 jours à toutes les 3 semaines.

Une négociation avec les collectivités voisines va être démarrée pour mutualiser les tournées de collectes et accéder aux déchetteries.

Un important travail de communication est mis en place avec notre partenaire EVOLIS pour accompagner les usagers dans la valorisation des déchets fermentescibles et limiter le gaspillage alimentaire (auprès des écoles, pour les particuliers, pour l'habitat vertical).

• **Décision modificative pour achat d'un ordinateur portable :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'ordinateur portable utilisé par la secrétaire générale est obsolète et qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

De fait une décision modificative est nécessaire pour faire cet achat qui se résume ainsi :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Matériel informatique				2183	H.O.	2 500,00
Immobilisations corporelles en cours	231	H.O.	2 500,00			
Investissement dépenses			2 500,00			2 500,00
Solde			0,00			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la proposition de Monsieur le maire et le charge d'établir tous les documents nécessaires à sa bonne réalisation

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

• **Motion pour la réouverture du service de Radiothérapie :**

Depuis le 10 février dernier, le service de radiothérapie du Centre hospitalier de Guéret n'assure plus le traitement des patients atteints de cancer faute de personnels médicaux qualifiés.

Les patients doivent se rendre à Limoges, Châteauroux ou encore Clermont-Ferrand les obligeant à subir des temps de trajet oscillant entre 2 et 3 heures.

Ces déplacements génèrent non seulement une grande fatigue physique mais également beaucoup de stress puisqu'il s'agit de s'adapter à un nouvel établissement, une nouvelle équipe médicale, un nouveau médecin.

Le 19 avril dernier, l'AMAC 23 interpellait la Direction Départementale de l'ARS sur cette situation.

Cette dernière évoquait solliciter les acteurs concernés pour envisager une reprise d'activités à la mi-mai et en premier lieu, le CHRU de Limoges, titulaire de l'autorisation délivrée par l'ARS, qui se doit d'assurer les effectifs de médecins médicaux nécessaires à cette réouverture.

Aujourd'hui, à la mi-juin, aucune nouvelle, aucune visibilité, ni assurance d'une réouverture prochaine.

Dans ce contexte, l'AMAC :

- Exige une rencontre dans les plus brefs délais (en semaine 25) avec les Directions respectives de l'ARS 23, du CHRU de Limoges et du CH de Guéret ;
- Demande au Ministre de la Santé et de l'accès aux soins, ainsi qu'aux instances régionales et départementales de l'ARS de remédier à cette situation intolérable en

matière de prise en charge de la patientèle en rétablissant un accès à la radiothérapie de proximité conforme aux exigences de qualité et de sécurité

- Souligne que la France, dans bon nombre de textes juridiques fondateurs, affirme l'accès aux soins - intimement lié au droit à la vie - comme principe fondamental, que chaque creusois (e) peut légitimement revendiquer.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

- **Décision modificative 1300.00 € pour ICNE (rte de limoges) :**

Monsieur le Maire rappelle la contractualisation de l'emprunt pour le reste à charge des travaux Route de Limoges. Il convient de procéder à l'écriture des ICNE (Intérêts Courus Non Échus) correspondants.

Une décision modificative est nécessaire, suivant les écritures suivantes :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		-1 300,00			
Intérêts - rattachement des ICNE 66	66112		1 300,00			
Fonctionnement						
Virement de la section de fonctionn 040				021	H.O.	-1 300,00
Immobilisations corporelles en cour 23	231	H.O.	-1 300,00			
Investissement			-1 300,00			-1 300,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et le charge d'établir tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

- **Questions diverses :**

- Points sur les travaux :

- Aménagement de la Route de Limoges – 4^{ème} tranche : Le pavage devant les entrées d'habitation est terminé. L'entreprise a débuté les bordures de trottoirs. Le terrassement devrait être terminé fin juillet.
- Les pelades : Creusalis a confirmé sa volonté de construire 4 logements. Mme Demay explique qu'il va y avoir création d'une voie et que de fait il conviendra de lui trouver un nom. Mr Boudeau suggère : « Rue des jardins ouvriers ».
- Sécurisation devant l'école : Un appel à candidatures a été publié. Mme Dubouis propose la présentation du projet au prochain conseil d'école de la rentrée scolaire.
- Circuit touristique : L'avancement du projet sera présenté lors du prochain conseil municipal.
- Fête du 15 août : L'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'AHUN, sous la nouvelle présidence de Jean-René PORTET, a confirmé qu'elle prend en charge l'organisation des festivités des 15 et 16 août 2025.

☞ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.